

Eduquer aux IA

Objectifs

Cet appel à projets 2024-2025 vise à soutenir le développement de projets d'éducation aux médias centré sur la thématique des intelligences artificielles destiné à un public adulte.

L'appel à projets se concentre autour de 3 enjeux/priorités spécifiques :

1. Innovation autour d'un enjeu majeur: les intelligences artificielles
2. Destiné à un public exclusivement adulte (y compris les adultes en situation d'encadrement éducatif : animateurs et encadrants dans les secteurs de la jeunesse, Espaces Publics Numériques, éducation permanente, alphabétisation, centres culturels, etc.)
3. Les projets doivent être des outils, ressources ou méthodes transférables et diffusables auprès d'autres acteurs du secteur ou d'autres contextes éducatifs. Il ne peut donc s'agir de simples ateliers ou d'animations avec des publics finaux.

Plus d'informations : [ici](#)

Conditions d'éligibilité

Le projet doit:

- poursuivre des objectifs de sensibilisation, d'éveil critique et/ou de développement des compétences en éducation aux médias du ou (des) public(s) visé(s) ;
 - viser une approche critique des intelligences artificielles dans une ou plusieurs dimensions (économiques, sociales, techniques, culturelles, idéologiques...);
 - identifier et viser clairement un ou plusieurs publics adultes
 - décrire et identifier les besoins spécifiques du (des) public(s) visé(s)
- expliquer comment ces publics seront associés, impliqués et pris en compte dans la démarche du projet
 - démontrer le caractère innovant
 - porter une attention particulière à la dimension de genre et/ou de diversité inclusive
- s'inscrire en cohérence avec les objectifs de l'éducation aux médias tels que définis par le CSEM ;
- renforcer la réflexivité, la pensée critique et l'émancipation des usagers au lieu de les convaincre, de les contraindre ou de les piéger ;
 - expliquer comment les outils, ressources seront conçus et évalués (méthode, expertise, expérimentation/évaluation) ainsi que leur caractère innovant
 - identifier les modalités de diffusion et de mise à disposition des ressources et outils
 - utiliser principalement la langue française
- en aucun cas poursuivre un objectif commercial ou contenir des publicités ou des parrainages. Il doit en outre être accessible gratuitement pour les publics et les organisations bénéficiaire

Budget

Projet de 5 à 50 k€ dans un budget de 145 k€

Baillleur de fonds

- **Fédération Wallonie-Bruxelles**

Durée : 12 mois

Porteur(s) : [ASBL](#) [Centre de Recherche](#)

[Haute
Ecole](#)

Mots-clés

[Informatique](#) [Intelligence Artificielle](#) [Numérique](#)
[Education](#)

Contacts SynHERA

- Yves LACCROIX (laccroix.y@synhera.be)

Critères de sélection

Les projets présentés sont évalués sur 100 points par le jury sur base des critères suivants:

- Cohérence entre le projet et les enjeux et objectifs de l'EAM (20 points)
- Pertinence du projet au regard de la thématique et du public visé (20 points)
 - Méthodologie et transférabilité (20 points)
 - Caractère innovant (10 points)
 - Diversité et inclusivité : (10 points)
 - Adéquation du budget (20 points)